



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Monsieur Gaël PERDRIAU
Maire de la Ville de Saint-Étienne
Hôtel de ville BP 503 42000 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Saint-Étienne, le 27 novembre 2024

Objet : « Préavis de grève pour le jeudi 5 décembre 2024 »

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour le **jeudi 5 décembre 2024 de 10h30 à 23h59** pour l'ensemble des agents de la ville de Saint-Étienne.

Non content des annonces précédentes portant sur les prétendues économies, en accusant les collectivités locales d'être les coupables du déficit budgétaire, le gouvernement de Monsieur BARNIER poursuit la politique austéraitre pour la Fonction publique.

Ainsi, il a été confirmé le gel du point d'indice malgré l'énorme perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, et la suppression pure et simple la GIPA.

Les décisions et postures de Monsieur KASBARIAN suffisent à elles seules à représenter le mépris qui est aujourd'hui opposé aux fonctionnaires et agent-es public-ques territoriaux-ales.

Après le vol des congés, le vol de deux années de retraite, il entend imposer 3 jours de carence avec la suppression de 10 % du traitement dès le 4ème jour d'arrêt maladie.

Avec les menaces de suppression d'un jour férié, la question du temps de travail dans la Fonction publique est une nouvelle fois questionnée.

Il est également annoncé le maintien du projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique » constitutif d'une entreprise de liquidation du statut général des fonctionnaires qui, rappelons-le, travaillent pour l'ensemble des citoyen.nes et des usager.es.

Le temps de la prétendue considération et des séances d'applaudissements pendant la crise sanitaire est loin. Là où nous étions considéré-es comme indispensables pour le pays il y a quelque temps, nous sommes maintenant montré-es du doigt et accusé-es d'être celles et ceux qui creusent les déficits.

Les agent-es des collectivités territoriales et des établissements publics n'ont pas à endosser les responsabilités des politiques budgétaires déviantes et coupables des précédents gouvernements.

Le « fonctionnaire bashing » ça suffit !

La cure d'austérité sur le dos de celles et ceux qui travaillent chaque jour pour l'intérêt général doit cesser.

Les prises de position de certains maires et les communiqués de l'AMF sur ces sujets sont relativement clairs. Qu'en est-il de votre position ?

En tout état de cause, notre syndicat s'inscrit pleinement dans la démarche d'élévation du rapport de force nécessaire initiée nationalement en intersyndicale, afin d'obtenir la satisfaction de nos revendications telles que l'attribution de moyens financiers suffisants pour répondre aux besoins des usagers et l'augmentation du point d'indice à 6 euros.

Le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne demande également l'ouverture de négociations sincères sur les sujets locaux suivants :

- Arrêt immédiat de tous les projets de fermeture et/ou d'externalisation de services
- Arrêt de la mise en œuvre des destructions des services publics offerts aux Stéphanois
- Arrêt immédiat de toutes suppressions de postes et revenir à des effectifs permettant d'assurer pleinement les missions de services publics
- Arrêt immédiat des non-reconductions des contractuels et des vacataires
- Réouverture de négociations loyales autour du temps de travail et des plannings imposés
- Reconnaissance des sujétions particulières liées aux métiers les plus pénibles
- Annulation de la décision arbitraire de l'augmentation du temps de travail de 1h/semaine
- Participation employeur mutuelle/prévoyance à hauteur de 50%
- Heures supplémentaires rémunérées ou récupérées au choix de l'agent (équité de traitement pour tous les services avec rattrapage sur les années précédentes pour les agents de la Petite Enfance)
- Arrêt de comportements déviants et de managements toxiques et anxiogènes sur les agents d'exécution
- Conciliation vie personnelle/professionnelle : mise en place d'un règlement pour l'octroi de temps partiels sur autorisation, équité de traitement sur les ASA
- Compensation financière de la suppression des « 3 mois de bon soldat »
- Mise en place d'un plan rapide de convergence des traitements indemnitaires en vue d'aligner VSE à la hauteur de SEM
- Paiement intégral des frais de stationnement liés aux lieux de la prise de poste pour les agents concernés
- Arrêt immédiat de toutes formes de pressions et/ou répressions liées à l'exercice du droit syndical par un élu ou mandaté de la CGT
- déprécarisation des contractuels et vacataires
- pratiques professionnelles, effectifs, RPS, reconnaissance des qualifications et de la pénibilité pour les agents Éducation, Petite Enfance et D2S (exemple : intégration des chartes CGT ATSEM, ASR et agents d'entretien)

Dans l'attente de nos échanges autour de ces revendications, la CGT restera vigilante quant au respect de l'utilisation du droit de grève.

Cordialement.

Sylvain VALLA
Secrétaire général

